



DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES

N° 14004*03

DECLARATION EN MAIRIE DE LOCATION DE MEUBLE DE TOURISME

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L.324-1-1 et D.324-1-1 du code du tourisme¹.

A - IDENTIFICATION DU DECLARANT²

NOM : _____

PRENOM : _____

Le cas échéant, le nom de la personne morale :

Le numéro d'identification (SIRET, SIREN) :

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

COMMUNE : _____

N° TELEPHONE : / / / /

¹ Art. L 324-1-1- : "toute personnes qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé. Cette déclaration n'est pas obligatoire lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur, au sens de l'article 2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986".

² La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du secrétariat de la mairie du lieu où la déclaration a été effectuée. Les données recueillies sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement pour le compte de la commune du lieu de déclaration aux fins d'établir une liste des meublés de tourisme pour l'information du public conformément aux dispositions de l'article D.324-1-1 du code du tourisme.

COURRIEL :

..... @

ADRESSE DU MEUBLE DE TOURISME :

.....

CODE POSTAL :

COMMUNE :

B - IDENTIFICATION DU MEUBLE DE TOURISME

NOMBRE DE PIECES COMPOSANT LE MEUBLE

NOMBRE MAXIMAL DE LITS (soit **nombre de personnes** susceptibles d'être accueillies dans le meublé) :

Facultatif : ☐ MAISON INDIVIDUELLE ☐ APPARTEMENT N° : ☐ ETAGE N° :

Le cas échéant : date de la décision de classement du meublé de tourisme ou de sa labellisation :

Niveau de classement (nombre d'étoiles et/ou niveau de qualité attesté par le label) :

C- PERIODES PREVISIONNELLES DE LOCATION

TOUTE L'ANNEE ☐

Si non, préciser la ou les périodes prévisionnelles de locations :

.....

FAIT à, le

Signature

Avertissement :

Tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.